

---

**Procès-verbal de la première assemblée spéciale du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 20 avril 2022 à 18 h 30 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest.**

---

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

M <sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon	Administratrice (2022)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M <sup>me</sup> Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
M. Xavier Mercier Méthé	Administrateur coopté (2022)

**Membre sans droit de vote :**

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	------------------------------------------------------------

**ABSENCES :**

M. Martin Murphy	Administrateur (2022)
M. Cassiopée Morin	Administrateur coopté (2022)

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 1 personne assiste à l'assemblée.

## Ordre du jour

22-AS1-01	Ouverture de l'assemblée	18 h 30
22-AS1-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 32
22-AS1-03	Fonctionnement du conseil de quartier	18 h 35
22-AS1-04	Varia	18 h 50
22-AS1-05	Levée de l'assemblée	18 h 55

## Procès-verbal

---

### 22-AS1-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 18 h 30.

---

### 22-AS1-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Xavier Mercier Méthé DÛMENT APPUYÉE PAR M. Sylvain Simoneau, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

### 22-AS1-03 Fonctionnement du conseil de quartier

#### ▪ Adoption du rapport annuel 2021

M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon présente le rapport annuel. Tout le monde a pu en prendre connaissance sur l'espace partagé. Beaucoup de choses ont été faites malgré la pandémie et malgré le départ de plusieurs membres du conseil d'administration. Une présentation plus détaillée du rapport sera faite à l'assemblée générale annuelle.

#### **RÉSOLUTION AS-22-01**

#### **Concernant l'adoption du rapport annuel 2021**

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier doit résumer ses activités de l'année écoulée dans un rapport annuel ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que les administrateurs soient en accord avec le contenu du rapport annuel préparé par les divers comités ;

CONSIDÉRANT que le contenu du rapport annuel a été rendu disponible aux administrateurs pour commentaires ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M. Marc-André Beauchemin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur adopte le rapport annuel 2021.

Adoptée à l'unanimité.

#### ▪ Adoption des états financiers

---

---

M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard présente les états financiers de l'année écoulée qui se trouvent en 22 et 23 du rapport annuel. L'actif net au 31 décembre 2021 est de 6 112 \$.

**RÉSOLUTION AS-22-02**

**Concernant la ratification des états financiers de l'année 2021 du conseil de quartier**

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Sylvain Simoneau, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur adopte les états financiers 2021.

Adoptée à l'unanimité.

▪ **Trésorerie**

**RÉSOLUTION AS-22-03**

**Concernant le paiement des procès-verbaux du 20 avril 2022**

Considérant la résolution CA-21-41 ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU** de payer 105 \$ pour la rédaction des procès-verbaux de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale du 20 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité.

---

**22-AS1-04 Varia**

**RÉSOLUTION AS-22-04**

**Concernant une mention spéciale de remerciement pour la rédaction du rapport annuel et des états financiers 2021**

**SUR UNE PROPOSITION DE M. Marc-André Beauchemin, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU** de remercier M. Sylvain Simoneau, M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon et M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard pour la préparation et la rédaction du rapport annuel et des états financiers de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

---

**22-AS1-05 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55. L'assemblée générale annuelle suit la présente assemblée.

Sylvain Simoneau  
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon  
Présidente